

Réf : DCM/2016/n°10/7.1/10.02/2

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	28

Date de la convocation : 02.02.2016
Date de l'affichage : 04.02.2016

OBJET :

PARKINGS TARIFS 2016

RAPPORTEUR : LE MAIRE

SEANCE DU 10 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize,
Le DIX FEVRIER à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Ariane MOLLUNA, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Guillaume Ber, Stéphane PIGNAN.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Alexandra BONNET à F. LABARUSSIAS M. LEBLANC à Patricia VANDERLINDE

Jean Claude BASCHIOU à Olivier BERTRAND

ABSENT : Amandine JACINTO

SECRETAIRE DE SEANCE : P. VAN DER LINDE

La politique de stationnement dans la commune d'Aigues-Mortes et plus particulièrement en périphérie des remparts, relève de trois enjeux majeurs:

- Garantir l'accessibilité des commerces du centre-ville,
- Favoriser la proximité pour la population résidentielle intramuros,
- Garantir un accès aux services publics intramuros, aux résidents extramuros

Les parkings P1-P2-P3-P4-P5-P6 ont aujourd'hui les mêmes tarifs, et il apparaît qu'un stationnement de longue durée, de par la faiblesse des tarifs, s'instaure sur le P2 et le P3.

A ces difficultés viennent s'ajouter les contraintes suivantes :

- tous les parkings sont ouverts et gratuits durant la fête locale
- Après la fête, pendant les vacances de toussaint, tous les parkings sont remis en fonctionnement
- Après les vacances de Toussaint, les P3 et P5 sont gratuits jusqu'au 1^{er} week-end des vacances de février

Aussi est-il proposé au conseil municipal de :

- lancer sur le centre-ville une politique à long terme de tarifs différenciés afin de rendre petit à petit attractif les parkings 4 -5 et très attractif le P 6. Cette mesure devrait en outre contribuer à la fluidification de la circulation sur le centre- ville.
- De retenir les propositions de tarifs reprises ci-dessous :

PARC de STATIONNEMENT			P1-P2-P3	P4-P5	P6	AUTRES
1 ^{er} 1/4 d'heure	0,50 €	décision du 19/6/2015	0,60 €	0,50 €	0,40 €	
2 ^{ème} 1/4 d'heure	0,50 €	décision du 19/6/2015	0,60 €	0,50 €	0,40 €	
3 ^{ème} 1/4 d'heure	0,40 €	décision du 19/6/2015	0,60 €	0,50 €	0,40 €	
4 ^{ème} 1/4 d'heure	0,40 €	décision du 19/6/2015	0,60 €	0,50 €	0,40 €	
total 1^{ère} heure	1,80 €		2,40 €	2,00 €	1,60 €	
5 ^{ème} 1/4 d'heure	0,30 €	décision du 19/6/2015	0,50 €	0,40 €	0,30 €	
6 ^{ème} 1/4 d'heure	0,20 €	décision du 19/6/2015	0,50 €	0,40 €	0,30 €	
7 ^{ème} 1/4 d'heure et au-delà par 1/4 h	0,10 €	décision du 19/6/2015	0,50 €	0,40 €	0,30 €	
8 ^{ème} 1/4 h	0,10 €	décision du 19/6/2015	0,50 €	0,40 €	0,30 €	
total 2^{ème} heure au delà et jusque la 11^{ème} heure incluse par 1/4 h	0,70 €		2,00 €	1,60 €	1,20 €	
	0,10 €	décision du 19/6/2015	0,40 €	0,30 €	0,20 €	
tout 1/4 h commencé est du						
• à compter de la 12^{ème} heure les tarifs reprennent au ¼ heure						
GIG - GIC	gratuité	conseil municipal du 12/12/89	gratuité	gratuité	gratuité	
ticket perdu	12,00 €	décision du 19/6/2015	15,00 €	15,00 €	15,00 €	
AUTRES						
Horodateurs par 1/4 heure	0,30 €	décision du 19/6/2015				0,30 €
Parking temporaires organisés lors des manifestations locales	5,50 €	décision du 19/6/2015				6,00 €
forfait journée						
CAMPING-CARS						
Nuitée (19h-7h du matin)	17,00 €	décision du 19/6/2015			20,00 €	
ABONNEMENTS ANNUELS						
Aigues-Mortais + Habitants des sables (*) non-résidents commune	26,00 €	décision du 19/6/2015				27,00 €
	42,00 €	décision du 19/6/2015				45,00 €
commerçants carte perdue ou volée	42,00 €	décision du 19/6/2015				43,00 €
	8,00 €	conseil municipal du 16 mai 2013				20,00 €
(*) sur tous les parkings sauf P1						

- De dire que ces mesures s'appliqueront dès le 20 février 2016.

- De dire que tous les parkings seront ouverts et gratuits durant la fête locale, à l'exclusion de toute autre période
- De maintenir l'interdiction de stationnement des possesseurs de cartes d'abonnement sur le P1.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après débat et à la majorité
- adopte la proposition.

Pour : 23. Contre : 5 : Rachida Bouteiller, Fabrice Labarussias (proc. Alexandra Bonnet), Cédric Bonato, Guillaume Ber.

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 11.02.2016
- date d'affichage : 11.02.2016

Accusé de réception en préfecture
030-21300037-20160210-DCM2016-10-DE
Date de télétransmission : 11/02/2016
Date de réception préfecture : 11/02/2016